

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL



OLYMPIADE 2024 – 2028

Saison 2026 – 2027

SOMMAIRE

Informations Générales - Ligue Régionale d'Escrime Bourgogne Franche-Comté

Préambule	p.6
1. Inscription – Engagement (cf. Règlement sportif fédéral)	p.6
2. Catégorie M9 - M11	p.6
3. Circuit régional catégorie M13 à Vétérans	p.7
4. Le classement régional	p.9
5. Le cahier des charges des tournois du circuit régional	p.12
6. Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté et Épreuves Régionales	p.13
7. Règlement médical	p.19
8. Les critères de sélection aux Championnats de France via quota régional	p.19
9. Règlement Sabre Laser	p.23
10. Les stages sportifs	p.26
11. La formation de cadres	p.27
12. L'arbitrage	p.28

Annexes

- Fiche d'inscription au calendrier régional
- Demande de candidature à l'organisation d'un championnat régional BFC
- Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional
- Fiche d'évaluation d'arbitre
- Surveillance médicale

Informations générales – Ligue Régionale d’Escrime de Bourgogne-Franche-Comté



La Ligue Régionale d’Escrime de Bourgogne-Franche-Comté (LRE BFC) est composée des Comités départementaux de la Côte-d’Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de l’Yonne et du Territoire de Belfort.

Le département de la Nièvre ne dispose pas de Comité départemental. Pour les démarches administratives nécessitant l’intervention de l’échelon départemental, notamment dans le cadre de l’affiliation des clubs auprès de la Fédération Française d’Escrime, le Comité départemental de Saône et Loire assure ce rôle.

La LRE BFC, par l’intermédiaire de son Équipe Technique Régionale (ETR), met en œuvre la politique sportive régionale à partir de la catégorie M13.

Pour la catégorie M11, la LRE BFC organise uniquement un championnat régional.

Pour les catégories M7 à M11, il convient de se référer en priorité au règlement sportif fédéral.

BUREAU	
Dominique VEYRAC	Présidente
Valentin KABBOUT	Vice-Président
Jean Luc ROBERT	Trésorier / Pt CD.71
Claude SUCHAUT	Secrétaire général
COMITE DIRECTEUR	
Alain GAMMA	Pt CD.25
Axel JOURDA	Pt CD.70
André VIELLE	Pt CD.90
Nicolas REGNARD	Pte CD.21
Sébastien THAUVIN	Pt CD.89
Claude GAUTHIER	Pt CD.39
Dominique BIGEY	Membre élu
Justine CARE	Membre élue
Fabienne GAMMA	Membre élue
Christophe GAINET	Membre élu
Isabelle LEVEQUE	Membre élue
Laurent MARCEL	Membre élu
Florian RAVET	Membre élu
Emilie VILLARD	Membre élue

CLUBS	
<u>CD.21</u>	
Didier CONTREPOIS	Pt / CED
Alexandre CORPET	Pt / ALC Longvic
Valentin KABBOUT	Pt / ASPTT Dijon Escrime
Rafion MADI COLO	Pt / Dijon Mousquetaires
Dominique FORELLE	Pt / AS Quetigny
Béatrice RUDLOFF	Pte / Beaune
<u>CD.25</u>	
Marie Lou PY	Pte / BUC
Eric SERRI	Pt / BRC
Christian DOCK	Pt / Pontarlier
Nicolas MOULIN	Pt / Valdahon
Nicolas WEICK	Pt / Lions de Montbéliard
Marco BURLA	Pt / Levier
<u>CD.39</u>	
Claude GAUTHIER	Pt / Lons le Saunier
Paul BERTRAND	Pt / Arbois
David ROULIN	Pt / Champagnole
Michael LEFEL	Pt / Saint Claude
Christophe GAINET	Pt / Dole
Anne Marie ROUCHON	Pte/ Dire En Corps
<u>CD.58</u>	
Philippe TRIQUET WATREMEZ	Pt / Nevers
Sophie TEIL	Pte / Varennes Vauzelles
<u>CD.70</u>	
Cédric LELU	Pt / Rioz
Ludovic CHOUET	Pt / Gray
Axel JOURDA	Pt / Passe Avant
<u>CD.71</u>	
Denis CHOPPARD	Pt / Macon
Arnaud BURCK	Pt / Chalon/ Saône
Alexandre HUMBERT	Pt / Autun
Jonathan LAVAURE	Pt / Paray le Monial
Cindy LAPRAY	Pt / ESBM
Claude SUCHAUT	Pt / Espérance Le Creusot
Rémy PEILLON	Pt / CECB
<u>CD.89</u>	
Vincent GUERREAU	Pt / USC Monéteau
Christopher HOUNSOME	Pt / Auxerre
Fabien ROULIER	Pt / Paron Sens
<u>CD.90</u>	
Dominique BIGEY	Pt / Belfort
Marie Catherine VERRY	Pt / Giromagny

L'ETR est composée de 7 commissions : 3 commissions d'armes, une commission Escrime Mixité, une commission Escrime Artistique et Sabre Laser, une commission Escrime Santé et une commission Formation & Emploi.

Preamble

Depuis la saison 2025-2026, un classement régional est instauré dans toutes les catégories à partir de M13 et pour l'ensemble des armes. Ce classement est établi sur la base des résultats obtenus lors des différentes compétitions composant le circuit régional.

Le circuit régional comprend le Championnat régional de Bourgogne-Franche-Comté, deux épreuves régionales, des tournois de clubs et des épreuves nationales.

Chaque compétition du circuit régional est affectée d'un coefficient selon son niveau et son importance. Les coefficients sont précisés dans le chapitre « Classement régional ».

Le classement régional sert notamment à déterminer le classement d'entrée aux Championnats de Bourgogne-Franche-Comté et constitue la référence pour établir les sélections relevant d'un quota régional.

Pour les sélections établies à partir du classement national, il convient de se référer au règlement sportif fédéral propre à l'arme et à la catégorie concernées.

1. Inscription – Engagement (cf. Règlement sportif fédéral)

Les engagements pour les épreuves nationales individuelles et par équipes accessibles sans quota ni sélection sont effectués par les clubs.

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, ainsi que pour le Challenge de France M13 individuel et par équipes de ligue ou interclubs et la Fête des Jeunes individuelle et par équipes sont effectués par les ligues régionales.

Il est de la responsabilité des tireurs et des clubs de vérifier que les engagements ont bien été effectués.

Pour la catégorie Senior, la Fête des Jeunes et les championnats de France, les frais d'inscription sont à régler directement sur l'extranet.

2. Catégorie M11

Un calendrier régional pour les compétitions de la catégorie M11 est centralisé par la Ligue régionale, mais il n'y a pas de règlement sportif régional mis en place.

Les clubs organisateurs des tournois pour cette catégorie sont donc libres dans le choix de leur formule.

Un championnat régional est organisé en fin de saison en individuel et par équipes. Les équipes peuvent être mixtes et sont constituées de tireurs d'un même club.

3. Circuit régional catégorie M13 à Vétérans

Le circuit régional est composé du championnat régional, de deux épreuves régionales, des tournois des clubs de la Ligue BFC retenus pour intégrer le circuit régional, et des épreuves nationales pour les catégories M17 à Vétérans. Toute compétition intégrée au circuit régional est prise en compte dans le

classement régional. Toutes les épreuves inscrites au circuit national sont également prises en compte dans le classement régional.

Un tournoi de club organisé à la même date qu'une épreuve du circuit national concernant la même catégorie et la même arme ne pourra pas être intégré au circuit régional et ne pourra donc pas être pris en compte dans le classement régional.

L'inscription d'un tournoi de club au circuit régional est soumise à une demande du club organisateur et au respect du cahier des charges défini au chapitre 5 du présent règlement.

Une fois toutes les demandes reçues et centralisées, le Bureau régional valide la composition définitive du circuit régional. Le coordonnateur régional ou CTS transmet par mail cette composition validée à toutes les structures dans les meilleurs délais.

3.1. Les Epreuves Régionales

Les épreuves régionales, au nombre de 2 par saison, sont des épreuves inscrites obligatoirement au calendrier régional et prises en compte dans le classement national de leur catégorie. Les épreuves régionales se disputent dans les catégories M13 à vétérans dans les 6 armes. Les dates sont prédéfinies par l'ETR. Les dates sont fixées par le coordonnateur régional ou CTS, en fonction du calendrier national. Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la FFE et aux tireurs étrangers des fédérations affiliées à la FIE.

3.2. Les tournois de club

Les tournois de club sont inscrits au calendrier et ne sont pas pris en compte dans le classement national, **sauf pour les tournois au sabre pour la saison 2026-2027**. Ils sont validés par l'ETR en début de saison. Pour faire partie du circuit régional, les clubs devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant le 15 août précédant le début de la saison concernée et ce, chaque saison. En remplissant la demande d'inscription au calendrier régional, les clubs s'engagent à respecter le cahier des charges d'organisation de la ligue BFC.

En fonction du nombre de tournois de club inscrits dans la ligue, un ou deux tournois hors ligue pourront être inscrits au sein du circuit régional après validation de la demande par la commission d'armes et l'ETR. Dans ce cas, le responsable de l'arme doit en faire la demande par mail auprès de l'ETR, qui émettra un avis (positif, neutre ou négatif). Cette demande accompagnée de l'avis de l'ETR sera ensuite transmise par mail et discutée en bureau régional qui décidera ou non de l'intégration de ce tournoi hors ligue dans le classement régional.

3.3. Le championnat de Bourgogne-Franche-Comté

Le championnat de la Ligue régionale BFC est ouvert à tous les licenciés des clubs de la Ligue régionale BFC (tireurs étrangers compris).

Il se dispute aux 6 armes, en individuel et par équipes.

Le Championnat de Bourgogne-Franche-Comté est obligatoirement inscrit au calendrier régional et est pris en compte dans le classement national de la catégorie concernée lorsque celui-ci existe.

Pour son organisation et son déroulement, se référer au chapitre 6 « Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté et Épreuves Régionales ».

3.4. Particularité par catégories

3.4.1. Les M13

La catégorie M13 est concernée par une épreuve nationale : le Challenge de France

3.4.1.1. Fleuret et Epée

- En cours de révision au niveau fédéral**
- Epreuve individuelle : Epreuve nationale sur sélection avec le quota régional. Le quota régional sera distribué dans l'ordre du classement régional.
 - Epreuve par équipe : Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et ligues régionales. Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec des remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

3.4.1.2. Sabre

- Epreuve individuelle : Epreuve nationale ouverte sans quota
- Epreuve par équipe : Epreuve ouverte sans quota aux équipes de clubs, départements, CID, ligue régionale.

3.4.2. Les M15

La catégorie M15 est concernée par la filière H2036.

La filière H2036 est composée d'un 1/8 de finale (épreuve de ligue), d'un 1/4 de finale (épreuve de zone), d'une 1/2 finale (épreuve nationale). Les épreuves individuelles de la filière H2036 sont accessibles aux tireurs licenciés à la FFE.

➤ **Le 8ème de finale ou épreuve de Ligue**

Compétition ouverte à tous les licenciés de la Ligue régionale BFC. Les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes avant le mercredi précédent à 23 h 59.

La formule privilégiée pour ce 1/8 de finale sera un tour de poule de 6 ou 7 tireurs, avec décalage par club, puis un tableau d'élimination directe. Le directoire technique pourra modifier la formule en fonction du nombre de participants. Il devra privilégier le nombre de matchs.

➤ **Le 1/4 de finale ou épreuve de zone : Fleuret et Epée**

Compétition qualificative pour la 1/2 finale ouverte à tous les licenciés de la Ligue régionale BFC.

Les tireurs participant au 1/4 de finale devront avoir participé au 1/8 de finale. Un tireur n'ayant pu participer au 1/8 de finale pourra toutefois être inscrit au 1/4 de finale dans les cas suivants :

- pour raison médicale, sous réserve de l'envoi d'un certificat médical par mail au coordonnateur régional ou CTS dans la semaine suivant immédiatement le 1/8 de finale ;
- en cas de sélection fédérale pour participer à une compétition, sous réserve d'en avoir fait la demande par mail au coordonnateur régional ou CTS avant le 1/8 de finale.

La formule est définie par le règlement de zone.

La qualification pour la 1/2 finale selon les quotas s'effectue de la manière suivante :

- Tous les tireurs de la ligue régionale BFC ayant atteint les quarts de finale de la compétition de zone.
- Les places du quota régional restantes sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté deux semaines avant la date limite des inscriptions.

➤ **La 1/2 finale ou épreuve nationale : Fleuret et Epée**

Compétition se déroulant au niveau national et sur qualification selon des quotas fédéraux.

La Ligue régionale peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 1/8 de finale.

Des demandes justifiées de qualification pour la 1/2 finale sous forme de wild card peuvent être faites par les clubs et seront étudiées par les membres des commissions d'armes. Ces demandes doivent être envoyées par le président du club concerné, par mail au coordonnateur régional ou CTS, dans les deux semaines suivant le 1/4 de finale. Cette demande accompagnée de l'avis de l'ETR sera ensuite transmise par mail et discutée en bureau régional qui décidera ou non de l'attribution de la wild card.

➤ **Le ¼ et la ½ finale : Sabre**

Les épreuves de ¼ et de ½ finale de la Fête des Jeunes se disputent en deux épreuves nationales distinctes.

Au sabre dame, les épreuves sont open. Toutefois les tireuses participantes au ¼ de finale devront avoir participé au 1/8 de finale. Une tireuse n'ayant pu participer au 1/8 de finale pourra toutefois être inscrite au ¼ de finale dans les cas suivants :

- pour raison médicale, sous réserve de l'envoi d'un certificat médical par mail au coordonnateur régional ou CTS dans la semaine suivant immédiatement le 1/8 de finale ;
- en cas de sélection fédérale pour participer à une compétition, sous réserve d'en avoir fait la demande par mail au coordonnateur régional ou CTS avant le 1/8 de finale.

Au sabre hommes, la Ligue régionale BFC peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 1/8 de finale. Les places sont attribuées dans l'ordre du classement régional.

Des demandes justifiées de qualification pour le ¼ et la ½ finale sous forme de wild card peuvent être faites par les clubs et seront étudiées par les membres des commissions d'armes. Ces demandes doivent être envoyées par mail coordonnateur régional ou CTS dans les deux semaines suivant le 1/8 de finale ou le ¼ de finale, selon l'épreuve concernée. Cette demande accompagnée de l'avis de l'ETR sera ensuite transmise par mail et discutée en bureau régional qui décidera ou non de l'attribution de la wild card.

➤ **La fête des Jeunes :**

La Ligue régionale BFC engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE. Le mode de qualification est défini dans le chapitre 8 « Les critères de sélection aux Championnats de France via quota régional ».

3.4.3. Les M17, M20, Senior et Vétéran

Les M17, M20, Senior et Vétéran sont concernés par la filière fédérale, à savoir les épreuves nationales.

Pour connaître les modalités des épreuves nationales, se référer au règlement sportif fédéral de chaque catégorie et de chaque arme.

4. Le classement régional

Le classement régional concerne les catégories M13 à Vétéran à toutes les armes. Il a pour objectif de créer une animation sportive au sein de la Ligue régionale BFC. Il est ouvert à tous les licenciés de la Ligue BFC.

Il permet la qualification aux championnats de France selon les quotas régionaux ainsi qu'aux épreuves accessibles selon un quota régional. Il est également utilisé pour établir le classement d'entrée aux championnats régionaux.

Les classements régionaux sont réalisés sur l'extranet de la FFE.

Le nombre de points attribués à un tireur est calculé selon la formule utilisée par la FFE pour l'établissement des classements nationaux M15, avec un coefficient de force fixé à 1. Un coefficient multiplicateur est appliqué en fonction du type de compétition, selon les modalités définies dans les paragraphes suivants.

4.1. Principe

Le classement régional prend en compte toutes les compétitions inscrites au circuit régional. Le Challenge de France, la FDJ et les championnats de France sont pris en compte dans le classement

régional final, mais ne sont pas comptabilisés dans le nombre total d'épreuves servant à déterminer le nombre de résultats retenus.

Le classement régional est remis à zéro chaque saison après la première compétition de la saison.

Le classement régional final intègre donc les résultats du Challenge de France, de la FDJ et des championnats de France.

4.2. Compétitions retenues

Le classement régional est à la fois un outil de sélection et de formation du jeune sportif, au même titre que les stages régionaux.

Afin de permettre à chaque tireur de progresser et de bénéficier d'un droit à l'erreur, toutes les compétitions disputées ne sont pas prises en compte dans le calcul du classement régional. Seuls les meilleurs résultats de la saison sont retenus.

Le nombre de résultats pris en compte est fixé par le tableau ci-dessous et sert de référence pour les sélections relevant d'un quota régional.

Nombre total de compétitions entrant dans le classement (hors Challenge de France, FDJ et championnats de France)	Nombre de résultats retenus dans le classement
4	3
5	4
6	5
7	5
8	6
9	7
10	8
11	9

4.3. Les coefficients

Type de compétition	Coeff M13	Coeff M15	Coeff M17 à Vétéran	Sabre Laser
Tournoi de club	4	4	4	
Epreuve régionale	6	6	6	4
Championnat régional BFC	7	7	7	6
Epreuve Nationale			15	12
1/8 de finale H2036		5		
1/4 de finale H2036		10		
1/2 finale H2036		15		
Challenge de France, FDJ, Championnat de France, Epreuve internationale en France	10	20	17	16

5. Le cahier des charges des tournois du circuit régional

Tout club qui organise un tournoi et qui souhaite le faire figurer au calendrier régional s'engage à respecter les points suivants :

5.1. Information

- Informer la Ligue régionale (coordonnateur régional ou CTS), de la date et des catégories qui seront inscrites au programme du tournoi en remplissant la demande (cf. annexe) avant le 15 août précédant le début de la saison concernée.
- Adresser la note d'organisation de l'épreuve au coordonnateur régional ou CTS au moins deux mois avant la compétition pour approbation, diffusion et publication sur extranet, avec les indications suivantes :
 - Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s)
 - Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs
 - Règles de participation et formule : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.)
 - Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
 - Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires

5.2. Gestion de la compétition

La compétition sera gérée informatiquement avec l'un des logiciels existants.

Les engagements devront se faire en ligne sur le site de la FFE, sauf pour les tireurs étrangers.

La réglementation fédérale devra être respectée (notamment le règlement pour les jeunes).

5.3. Formule de la compétition

L'organisateur et le Directoire technique sont libres de choisir la formule de la compétition.

Il est toutefois recommandé de privilégier une formule non mixte, comprenant un ou deux tours de poules selon le nombre de participants, avec décalage par club, suivis d'un tableau d'élimination directe.

Si le nombre de filles est inférieur à 7, le tour de poules peut être mixte. Dans ce cas, les filles doivent être réparties de manière homogène entre les différentes poules.

La composition des poules est établie :

- pour les catégories M13 et M15, selon le classement régional ;
- pour les catégories M17 à Vétérans, selon le classement national, puis le classement régional pour les tireurs non classés au niveau national.

5.4. Installation et Equipement

La salle de compétition doit être aménagée de manière à garantir la sécurité des tireurs, des arbitres et des spectateurs.

Le nombre de pistes doit être suffisant pour permettre un bon déroulement de la compétition, notamment si plusieurs catégories sont présentes en même temps.

5.5. Déroulement de la compétition

Les compétitions devront débuter selon les horaires inscrits au programme. Elles devront se dérouler sans attente ni interruption anormalement longues. La compétition d'une même catégorie ne devra

pas dépasser une durée de cinq heures, notamment si l'organisateur décide de faire deux tours de poule.

5.6. Arbitrage

Les arbitres sont fournis par les clubs participant au tournoi. Cependant le club organisateur veillera à ce que le nombre d'arbitres soit suffisant afin de permettre un bon déroulement de la compétition. Le nombre d'arbitres doit être, a minima, égal au nombre de pistes utilisées.

5.7. Récompenses

Les trois premiers, au moins, recevront une récompense telle qu'une coupe, une médaille ou un trophée. L'organisateur est libre d'attribuer des lots supplémentaires à ces tireurs ainsi qu'aux tireurs suivants dans le classement.

Lors de la remise des récompenses, les tireurs devront se présenter sur le podium dans une tenue correcte et représentative de leur club. La tenue minimale exigée est le pantalon d'escrime accompagné d'une veste de survêtement ou d'un tee-shirt du club. Le port de chaussures de sport ou de baskets est obligatoire ; les claquettes ainsi que le port de chaussettes sans chaussures ne sont pas autorisés.

5.8. Résultats

L'organisateur générera les fichiers de classement en PDF et les déposera sur l'extranet de la FFE dans la journée qui suit l'épreuve.

L'organisateur générera les fichiers FFF des compétitions et les déposera sur l'extranet de la FFE avant le mardi midi qui suit la compétition afin de permettre leur intégration dans le classement régional et, pour les épreuves concernées, dans le classement national.

Les fichiers FFF et PDF de toutes les compétitions régionales, à toutes les armes et des catégories M13 à Vétéran, doivent être envoyés au coordonnateur régional ou CTS.

6. Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté et Épreuves Régionales

6.1. Principes généraux

La Ligue régionale de Bourgogne-Franche-Comté organise, par l'intermédiaire de ses clubs, les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté et les Épreuves Régionales.

Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté sont organisés en individuel et par équipes pour les catégories M11 à Vétéran. Ils permettent l'attribution du titre de **Champion régional de Bourgogne-Franche-Comté**.

Les Épreuves Régionales sont organisées pour les catégories M13 à Vétéran. Deux Épreuves Régionales sont organisées au cours de la saison.

Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté et les Épreuves Régionales sont pris en compte dans le classement régional ainsi que dans le classement national lorsque celui-ci existe.

Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté sont ouverts à tous les licenciés de la Ligue régionale BFC, y compris ceux de nationalité étrangère. Les Épreuves Régionales sont ouvertes à tous les licenciés de la FFE ainsi qu'aux tireurs étrangers licenciés auprès d'une fédération affiliée à la FIE.

Pour les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté, les compétitions par équipes se déroulent immédiatement après la fin des compétitions individuelles. La réglementation fédérale concernant la participation des tireurs étrangers au sein des équipes s'applique.

Hommes et femmes tirent de préférence séparément. Toutefois, lorsque le nombre d'inscrits ne permet pas de constituer des poules séparées dans des conditions satisfaisantes, les filles et les garçons peuvent être regroupés au sein de poules mixtes. Dans ce cas, une répartition aussi homogène que possible des filles entre les différentes poules sera recherchée.

Aucun tireur n'est éliminé à l'issue des poules.

6.2. Calendrier

Le calendrier des Championnats de Bourgogne-Franche-Comté et des Épreuves Régionales est établi par le coordonnateur régional ou CTS en fonction du calendrier national.

Un appel à candidature est effectué pour l'organisation de ces compétitions. Le Comité Directeur valide les clubs organisateurs.

Chaque club candidat devra remplir et retourner la demande de candidature (cf. annexe).

6.3. Note d'organisation

Le club organisateur devra adresser la note d'organisation de l'épreuve à la Ligue régionale BFC au moins un mois avant la compétition, avec les indications suivantes :

- Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s).
- Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs.
- Règles de participation et formule : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage, etc.).
- Licence : préciser qu'en cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du DT, sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.
- Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
- Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires.
- Logos : ils permettent d'identifier l'organisateur et de mettre en avant les partenaires.

Cette note d'organisation devra être approuvée par le coordonnateur régional de l'ETR ou CTS avant sa diffusion.

6.4. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur l'extranet de la FFE, par l'intermédiaire des clubs. Les inscriptions doivent être réalisées avant le mercredi précédent la compétition à 23h59.

Tout tireur ou toute équipe non engagé dans les délais impartis pourra être inscrit jusqu'à la veille de la compétition et participer à l'épreuve après acquittement d'un droit d'engagement égal à trois fois le droit d'engagement initialement prévu.

Les clubs concernés devront prévenir l'organisateur de leur engagement hors délai et s'assurer que la demande a été prise en compte.

Toute demande d'engagement hors délai effectuée le jour même du championnat ne pourra en aucun cas être prise en compte.

6.5. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à :

Pour les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté :

- 10,00 € par tireur pour l'individuel
- 25,00 € par l'équipe

Pour les Épreuves Régionales :

- 12,00 € maximum par tireur

6.6. Arbitrage

Les règles relatives à l'arbitrage sont définies au chapitre 12 « L'arbitrage » du présent règlement.

6.7. Horaires

L'heure d'appel de la compétition ne devra pas être fixée avant 9 h 30.

Lorsqu'une compétition comprend plusieurs catégories, l'organisateur veillera à établir un planning adapté au nombre de catégories, au nombre de pistes dont il dispose et à la durée de la compétition. Ce planning devra également permettre, lorsque les catégories concernées sont organisées lors de la même compétition, aux tireurs qui le souhaitent de participer dans la catégorie immédiatement supérieure, lorsqu'ils y sont réglementairement autorisés.

En fonction des catégories, les compétitions peuvent débuter le samedi matin.

6.8. Formule

6.8.1. Championnats de Bourgogne-Franche-Comté

6.8.1.1. Compétition Individuelle de M11 à Senior

La formule privilégiée est un ou deux tours de poule, en fonction du nombre d'inscrits, avec décalage par club, suivis d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la troisième place.

Les poules de sept tireurs sont à privilégier.

6.8.1.2. Compétition Individuelle Vétérans

La formule privilégiée comprend un ou deux tours de poules communs à toutes les catégories, en fonction du nombre d'inscrits, avec décalage par club, suivis d'un tableau d'élimination directe par catégorie, sans tirage de la troisième place.

Les poules de sept tireurs sont à privilégier.

Lors du tour de poules, une touche de handicap est appliquée en cas de différence de 2 ou 3 catégories entre les tireurs (V4 contre V1 ou V2, V3 contre V1).

La catégorie vétérans est divisée en 4 catégories :

- V1 de 40 à 49 ans
- V2 de 50 à 59 ans
- V3 de 60 à 69 ans
- V4 à partir de 70 ans

Un titre est attribué dans chaque catégorie.

Cas particuliers

- Si un seul tireur est inscrit, il doit s'acquitter du droit d'engagement. Pour être titré dans son arme et sa catégorie, il doit être présent à l'heure d'appel ainsi qu'à la remise des récompenses.

- Si deux tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent.

6.8.1.3. Compétition par Equipe de M13 à Senior

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum.

La formule de la compétition est déterminée en fonction du nombre d'équipes inscrites :

- jusqu'à 4 équipes : poule unique
- plus de 4 équipes : tableau d'élimination directe

6.8.1.4. Compétition par Equipe Vétérane

- À l'épée, deux catégories d'équipes peuvent être constituées :
 - **Vétérans** : équipes composées de 3 à 5 tireurs V1 et V2, dont au moins un V2 ;
 - **Grands Vétérans** : équipes composées de 3 à 5 tireurs V3 et V4, dont au moins un V4.

Ces équipes participent à des épreuves séparées.

En cas de remplacement au cours de la rencontre, un tireur ne peut être remplacé que par un tireur de la même catégorie.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, le directoire technique est libre de modifier la formule.

➤ Au fleuret et au sabre, les équipes sont composées de 3 tireurs minimum. Un critère d'âge cumulé des tireurs est nécessaire afin de pouvoir inscrire une équipe. Le calcul des âges cumulés des tireurs, pour satisfaire aux minima nécessaires, se fait uniquement en prenant en compte l'année de naissance et la date de l'épreuve.

Les sommes des âges doivent être supérieures ou égales aux valeurs suivantes, y compris en cas de remplacement.

	<i>Fleuret</i>	<i>Sabre</i>
<i>Hommes</i>	140	140
<i>Femmes</i>	120	120

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : tableau d'élimination directe en 45 touches

Remarque :

La constitution des poules des compétitions individuelles est établie en fonction du dernier classement régional mis à jour.

La constitution des poules ou du tableau d'élimination directe des compétitions par équipe est établie en fonction de la force des équipes. La force des équipes est calculée en additionnant les 3 meilleurs classements des tireurs constituant l'équipe. Si un tireur n'est pas classé, il sera entré avec le classement du dernier du classement régional + 1.

6.8.2. Les Epreuves Régionales

La formule de la compétition comprend un ou deux tours de poules, en fonction du nombre de participants, avec décalage par club, suivis d'un tableau d'élimination directe.

Toutefois, en fonction du nombre de participants et de l'arme, la formule pourra être adaptée afin de permettre aux tireurs de disputer un nombre suffisant de matchs sans alourdir l'organisation générale de l'épreuve.

Dans tous les cas, la formule retenue devra permettre le dépôt sur l'extranet de la FFE d'un fichier unique de classement regroupant l'ensemble des participants, afin de permettre la mise à jour des classements nationaux et régionaux.

La composition des poules s'effectue en prenant en compte, dans l'ordre, le classement national, puis le classement régional pour les tireurs ne disposant pas d'un classement national. Les tireurs ne figurant dans aucun de ces classements sont considérés comme non classés. Les tireurs licenciés dans un club étranger sont également considérés comme non classés.

6.9. Directoire Technique

Pour chaque Championnat de Bourgogne-Franche-Comté ou Épreuve Régionale, un directoire technique sera mis en place. Il sera conforme au règlement sportif fédéral, et sera compétent pour l'ensemble de l'épreuve. Sa composition sera affichée dès le début de la compétition.

Le DT est composé de 3 membres :

- le coordonnateur régional ou CTS ou un membre l'ETR
- un membre du Comité Directeur de la Ligue régionale BFC ou un membre du club organisateur
- un membre de la CRA : lui seul peut intervenir sur les demandes adressées au Directoire technique concernant l'arbitrage lors d'un match ou d'une rencontre dans le cadre des compétitions régionales. Il est également chargé de l'évaluation des candidats régionaux présents.

6.10. Résultats

Le classement final aux formats PDF et FFF devra être déposé sur l'extranet de la FFE avant le mardi midi suivant la compétition, afin de permettre sa prise en compte dans le classement régional et, lorsque celui-ci existe, dans le classement national.

Le classement final devra être transmis au responsable de la commission d'arme concernée et au coordonnateur régional ou CTS.

6.11. Récompenses et Podiums

Pour les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté, les tireurs classés aux trois premières places de chaque catégorie sont récompensés. Les récompenses sont fournies par la Ligue régionale BFC. Les clubs organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, attribuer des récompenses supplémentaires.

Pour les Épreuves Régionales, les tireurs classés aux trois premières places de chaque catégorie sont récompensés. Les récompenses sont à la charge du club organisateur.

Les podiums se dérouleront à la fin de toutes les compétitions individuelles.

Les tireurs ou les équipes récompensés devront se présenter sur le podium dans une tenue correcte et représentative de leur club. La tenue minimale exigée est le pantalon d'escrime accompagné d'une veste de survêtement ou d'un tee-shirt du club. Le port de chaussures de sport ou de baskets est obligatoire ; les claquettes ainsi que le port de chaussettes sans chaussures ne sont pas autorisés.

7. Règlement médical

La mise en place d'une surveillance médicale lors des compétitions régionales est obligatoire et doit répondre aux dispositions définies par la FFE (cf. Centre de Documentation de la FFE et annexe).

8. Les critères de sélection aux Championnats de France via quota régional

Les engagements pour les Championnats de France individuel et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes ainsi que le Challenge de France individuel et par équipe – **uniquement pour les équipes interclub ou de ligues en M13** - sont effectués par la Ligue régionale.

Il est de la responsabilité des tireur(se)s et des clubs de vérifier leur engagement.

Pour connaître les modalités de sélection pour les Championnats de France via le classement national, il convient de se référer au règlement sportif fédéral de la catégorie et de l'arme concernées.

8.1. Catégorie M15

➤ Epreuve Individuelle :

Le quota régional concerne les tireurs non sélectionnés dans les 40 premiers du classement national. Toutes les places attribuées via le quota régional le sont dans l'ordre du classement régional, arrêté après la dernière compétition prise en compte.

Pour prétendre à une place via le quota régional, le tireur devra avoir participé à au moins une compétition de la filière H2036.

➤ Epreuve par Equipe :

Les 4 premiers tireurs BFC du classement national constituent l'équipe 1, les 4 premiers tireurs non déjà sélectionnés du classement régional constituent l'équipe 2.

La participation au stage des vacances de printemps est **fortement recommandée** pour prétendre à être sélectionné en équipe.

Le capitanat des équipes est assuré, en priorité, par les maîtres d'armes ayant encadré les stages régionaux durant la saison. Au besoin, un appel à candidature sera effectué en cours de saison par les responsables d'armes.

L'inscription de l'équipe 2 dans chaque arme n'est pas automatique. La commission d'arme formule une proposition argumentée, qui est transmise à l'ETR pour avis. Le coordonnateur régional ou CTS adresse ensuite par mail au Bureau régional la proposition de la commission d'arme, accompagnée de l'avis de l'ETR, pour validation finale.

8.2. Catégorie M17 et M20

La sélection pour les championnats de France individuels de Nationale 1, à toutes les armes, ainsi que de Nationale 2 au fleuret et à l'épée hommes, s'effectue sur la base du classement national.

La sélection pour les championnats de France par équipes de Nationale 1 et de Nationale 2 à l'épée et au sabre s'effectue à l'issue de la demi-finale nationale, épreuve open.

8.2.1. Fleuret

➤ Epreuve Individuelle :

Nationale 2 dames

Sont sélectionnées les X premières tireuses en Nationale 1 du classement régional non sélectionnées en Nationale 1, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

Nationale 3 hommes

Sont sélectionnés les X premiers tireurs du classement régional non sélectionnés en Nationale 1 ou en Nationale 2, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

➤ Epreuve par Equipe :

Sont sélectionnées les X premières équipes dans l'ordre du classement du championnat régional, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

8.2.2. Epée

➤ Epreuve Individuelle :

Nationale 2 dames

Sont sélectionnées les X premières tireuses en Nationale 1 du classement régional non sélectionnées en Nationale 1, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

Nationale 3 hommes

Sont sélectionnés les X premiers tireurs en Nationale 1 du classement régional non sélectionnés en Nationale 1, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

➤ Epreuve par Equipe :

Nationale 3 dames et hommes

Sont sélectionnées :

- Les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale
- Les X premières équipes dans l'ordre du classement régional dans la limite du quota déterminé par la FFE.

8.2.3. Sabre

➤ Epreuve Individuelle :

Nationale 2 dames et hommes

Epreuve Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

➤ Epreuve par Equipe :

Nationale 3 dames et hommes

Sont sélectionnées, les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale

Épreuve ouverte

8.3. Catégorie M23

La sélection pour les championnats de France s'effectue exclusivement sur la base du classement national.

8.4. Catégorie Senior

La sélection pour les championnats de France individuels de Nationale 1, à toutes les armes, ainsi que de Nationale 2, à l'exception du sabre dames, s'effectue en fonction des séries du classement national.

8.4.1. Fleuret

• Epreuve Individuelle :

Nationale 3 dames et hommes

Sont sélectionnés :

- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série
- Les X premiers tireurs non déjà sélectionnés dans l'ordre du classement régional, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

• Epreuve par Equipe :

Nationale 2 dames

Épreuve ouverte

Nationale 3 hommes

Sont sélectionnées les premières équipes dans l'ordre du classement régional, dans la limite du quota déterminé par la FFE

8.4.2. Epée

- Epreuve Individuelle :

Nationale 3 dames et hommes

Sont sélectionnés :

- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série
- Les X premiers tireurs non déjà sélectionnés dans l'ordre du classement régional, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

- Epreuve par Equipe :

Nationale 3 dames et hommes

Sont sélectionnées les premières équipes dans l'ordre du classement régional, dans la limite du quota déterminé par la FFE

8.4.3. Sabre

- Epreuve Individuelle :

Nationale 2 dames

Sont sélectionnées :

- Les tireuses sélectionnables en équipe de France classées en 2ème série
- Les X premières tireuses non déjà sélectionnées dans l'ordre du classement régional, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

Nationale 3 hommes

Sont sélectionnés :

- Les tireurs sélectionnables en équipe de France classés en 3ème série
- Les X premiers tireurs du classement régional non déjà sélectionnés, dans la limite du quota déterminé par la FFE.

- Epreuve par Equipe :

Nationale 2 dames et Nationale 3 hommes

Epreuve Open

8.5. Catégorie Vétérans

8.5.1. Fleuret

- Epreuve individuelle :

- Epreuve Open

- Epreuve par équipe :

- Vétérans et Grands Vétérans dames : épreuve ouverte.
- Vétérans hommes : épreuve open.
- Grands Vétérans hommes : épreuve ouverte.

Pour les conditions de participation, la composition des équipes et les formules des épreuves, se référer au règlement sportif fédéral en vigueur.

8.5.2. Epée

- Epreuve individuelle :

- Pour les catégories V1, V2, V3 hommes sont sélectionnés :
 - Les 32 premiers du classement national suivant le dernier classement actualisé à la date des sélections
 - Les X premiers tireurs non sélectionnés du classement régional selon quota déterminé par la FFE.
- Pour les dames et V4 hommes :

- Open sous réserve d'être classé(e) dans le classement régional

➤ Epreuve par Equipe :

National 3 Vétérans Dames

Sont sélectionnées :

- Les équipes classées de la 9e à la dernière place de la ½ finale
- Les X premières équipes dans l'ordre du classement du championnat régional selon quota déterminé par la FFE

Grand Vétérans dames (critérium national)

Epreuve Open ouverte aux équipes de club ou EIC

National 3 Vétérans Hommes

Sont sélectionnées les X premières équipes dans l'ordre du classement du championnat régional selon quota déterminé par la FFE

Grand Vétérans Hommes

Sont sélectionnés :

- Les équipes battues en tableau de 16 de la ½ finale
- Les X premières équipes dans l'ordre du classement du championnat régional selon quota déterminé par la FFE

8.5.3. Sabre

➤ Epreuve individuelle :

- Epreuve Open

➤ Epreuve par équipe :

- Vétérans dames et Grands Vétérans hommes et dames (Critérium national) : Epreuve Open
- Vétérans hommes : Epreuve Open

Pour les conditions de participation, la composition des équipes et les formules des épreuves, se référer au règlement sportif fédéral en vigueur.

9. Règlement Sabre Laser

9.1. Catégories

Les catégories d'âge et les modalités de surclassement applicables au Sabre Laser sont celles définies par les règlements fédéraux en vigueur.

Pour le combat sportif, la chorégraphie et le kata, les catégories sont regroupées comme suit :

- **Senior** : Seniors, Vétérans et M20 surclassés ;
- **Cadet** : M17 et M15 surclassés ;
- **Benjamin** : M13 et M11 surclassés.

Le double surclassement des M17 pour pratiquer en catégorie Senior est autorisé dans les conditions prévues par la réglementation fédérale.

9.2. Combat sportif – Classement régional

Le combat sportif en Sabre Laser fait l'objet d'un classement régional.

Les modalités de calcul et les coefficients applicables sont définis au chapitre 4 du présent règlement.

9.3. Combat sportif – Championnats et sélections

NOUVEAUTÉ 2026-2027

En complément du Championnat de Bourgogne-Franche-Comté déjà organisé pour les catégories Cadet et Senior, un Championnat de Bourgogne-Franche-Comté est mis en place pour les

catégories Benjamin et Vétérane.

➤ Sélection au Circuit National

La sélection pour le Circuit National s'effectue sur la base des résultats obtenus lors des trois Opens régionaux.

Les places attribuées à la Ligue au titre du quota régional sont attribuées dans l'ordre du classement régional. La commission Sabre Laser se réserve une place du quota afin d'étudier les éventuelles demandes de dérogation.

➤ Sélection aux Championnats de France

La sélection aux Championnats de France s'effectue sur la base des quatre meilleurs résultats obtenus au cours de la saison parmi les compétitions prises en compte dans le classement régional.

9.4. Stages

La commission Sabre Laser peut organiser, au cours de la saison sportive, une journée de regroupement à destination des pratiquants de Sabre Laser.

Un appel à candidature est effectué auprès des clubs pratiquant le Sabre Laser afin de déterminer la structure accueillant ce regroupement.

9.5. Chorégraphie

Les Championnats régionaux de chorégraphie sont sélectifs pour les Championnats de France lorsqu'un Championnat de France est organisé dans la catégorie concernée.

Pour la saison 2026-2027, un Championnat de France de chorégraphie est organisé en M17. Aucun Championnat de France Senior n'est organisé.

Les modalités d'organisation sont celles du règlement national.

9.6. Kata

Le règlement national s'applique à la pratique du kata.

Les tireurs participant à une sélection pour les Championnats de France de kata doivent en informer la Ligue BFC.

10. Les stages sportifs

10.1. Catégorie M13-M15

Chaque commission d'armes organise un stage pendant les vacances d'automne. Un second stage, commun aux trois armes, est organisé pendant les vacances de printemps.

Le stage de Printemps est **vivement conseillé à toutes les tireurs sélectionnés ou susceptibles d'être sélectionnés par équipe à la Fête des Jeunes.**

Les dates et les lieux de chaque stage devront être inscrits au calendrier en début de saison.

Les stages sportifs sont ouverts en priorité aux tireurs de la catégorie M15, puis, dans la limite des places disponibles, aux tireurs de la catégorie M13. Le nombre de participants est limité à 20 tireurs, filles et garçons confondus, par arme, et à deux cadres par arme (fleuret, épée, sabre).

Les inscriptions et le règlement s'effectuent en ligne via un lien HelloAsso.

Deux formules sont proposées aux stagiaires : une formule en internat ou une formule en demi-pension, notamment pour les stagiaires du club accueillant le stage.

Les tarifs sont fixés en fonction de la formule choisie et adoptés par l'Assemblée Générale de la Ligue régionale BFC (voir le règlement financier de la Ligue régionale BFC).

10.2. Catégorie M17 – M20

Des regroupements d'une journée peuvent être organisés au cours de la saison sportive à destination des tireurs M17 et M20. Un calendrier spécifique devra être établi par les commissions d'armes et soumis pour validation au coordonnateur régional ou CTS, puis au Bureau régional.

Ces regroupements concernent les tireurs ayant participé à au moins une épreuve nationale ou internationale. Ils peuvent également être ouverts aux tireurs M15 ayant participé à une épreuve internationale M17 ou figurant parmi les 32 premiers du classement national M17.

Ces regroupements ne sont pas ouverts à tous les tireurs. Les participants sont sélectionnés par la commission d'arme.

Le tarif du regroupement est établi par le Bureau régional de la Ligue régionale BFC (voir le règlement financier de la Ligue régionale BFC).

11. La formation de cadres

11.1. Formation fédérale initiale animateurs – Educateurs

Le principe de la formation est de faire intervenir des spécialistes pour la partie de formation dans l'arme. Les stages régionaux tireurs pourront être utilisés comme support de formation.

La formation de cadres se compose :

- Animateur et Educateur : 60 h de formation + 40 h de stage en structure
- Répartition de la formation : 3 stages de formation de 3 jours (Toussaint, Février, Avril)
- Les stages se déroulent entre animateurs et éducateurs avec les 3 formateurs (il sera basé sur la théorie, classification, connaissance des publics, utilisation d'une fiche de séance, notions sur l'échauffement, la leçon individuelle, la pédagogie collective, etc.)
- Le stage de Printemps est un stage de mise en situation pratique et théorique avec comme support le stage sportif de la LRE.
- Les évaluations se font sur les 3 stages

Le contenu de la formation

Le contenu de la formation est détaillé sur le site de la Ligue régionale BFC et reprend les directives fédérales. La formation commence par le stage de Toussaint et s'achève par le stage d'avril (examen). Les inscriptions et le paiement de chaque stage se feront auprès de la Ligue Régionale BFC. Les tarifs du stage sont établis par l'Assemblée Générale de la Ligue régionale BFC (voir le règlement financier de la Ligue régionale BFC).

11.2. Formation continue Educateurs

L'objectif est d'ouvrir des perspectives post-éducateur.

L'objectif est de permettre aux éducateurs diplômés d'être en contact avec les membres de l'ETR durant les stages régionaux. Pour cela, ils feront la demande auprès du responsable de l'arme afin d'être intégrés à l'encadrement du stage. Il n'y aura pas de rémunération, mais une prise en charge des frais d'hébergement et de restauration peut être demandée au bureau régional avant le stage.

11.3. Formation continue pour tous les enseignants

La formation continue est ouverte aux maîtres d'armes de la Ligue régionale BFC.

Elle comprend différentes informations (vidéos, conférences, interventions de spécialistes, etc.)

D'autres interventions peuvent être mises en place avec des intervenants extérieurs à la Ligue régionale BFC (cadre fédéral, maître d'arme expert et reconnu, CROS BFC...).

12. L'arbitrage

La Commission Régionale d'Arbitrage est composée de

Responsable CRA : Jehanne MAZIRE

Responsable Fleuret : Valentin AVIS

Responsable Epée : Denis CHOPARD

Responsable Sabre : Marco BURLA

Membres de la commission :

Référent Doubs : Lucas SCHAUSS

Référent Jura : Coralie GUILLIER

Référent Territoire de Belfort : Valentin AVIS

Référent Haute Saône : Axel JOURDA

Référent Saône et Loire : Denis CHOPARD

Référent Côte d'Or : Alexandre BONTEMPS SALPOINTE

Référent Nièvre : Claire FARGEAS

Référent Yonne : Thomas BOBIO

Référent sabre laser : Gilles BEAUFILS

Référent escrime artistique : Fabien BOUVIER

12.1. L'arbitrage des compétitions

12.1.1. Règles générales de mise à disposition des arbitres

Les dispositions suivantes s'appliquent aux Championnats de Bourgogne-Franche-Comté, aux épreuves de la filière Horizon 2036 ainsi qu'aux tournois de clubs entrant dans le classement régional et/ou national.

En cas d'absence de l'arbitre, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Le prêt d'arbitre est autorisé entre les clubs.

L'organisateur, en fonction du nombre d'inscrits pourra se rapprocher des clubs pour que ceux-ci n'apportent pas d'arbitre.

Si l'arbitre présent à la compétition ne correspond pas à celui inscrit sur l'extranet fédéral, ou s'il ne possède pas le niveau d'arbitrage requis, le club doit avoir obtenu au préalable l'accord écrit du responsable de la CRA.

À défaut, le club s'expose à une pénalité de **100 €**, payable avant le début de la compétition. En l'absence de règlement de cette pénalité, les tireurs du club ne pourront pas participer à l'épreuve. Les frais engagés par les tireurs ne seront pas remboursés.



Lorsqu'un club met un arbitre à disposition d'un autre club, il peut demander une indemnisation à ce dernier. Le montant de cette indemnisation est librement fixé entre les clubs.

12.1.2. Compétition Individuelle

Chaque club ayant 4 tireurs engagés ou plus sur une même journée, toutes catégories confondues, doit fournir un arbitre répondant au niveau requis défini au présent règlement.

L'arbitre doit être présent dès le début de la première épreuve de la journée et reste à la disposition du Directoire Technique pendant toute la durée de la compétition.

Il est indemnisé selon le barème régional en vigueur.

12.1.3. Compétition par équipe

Chaque club ayant au moins une équipe engagée doit fournir un arbitre répondant au niveau requis défini au présent règlement.

L'arbitre doit être présent dès le début de la compétition individuelle et reste à la disposition du Directoire Technique pendant toute la durée de la ou des compétitions.

Il est indemnisé selon le barème régional en vigueur.

12.1.4. Filière Horizon 2036

Pour l'épreuve de Ligue, tout arbitre en formation régionale peut se rapprocher du club organisateur afin de proposer ses services.

Les clubs organisateurs des Championnats de Bourgogne-Franche-Comté M15 et catégories supérieures doivent accepter les arbitres en formation régionale souhaitant arbitrer.

12.2. Niveau d'arbitrage selon les compétitions

Les arbitres en formation nationale peuvent arbitrer toutes les compétitions (peu importe la catégorie).



Toute dérogation aux niveaux d'arbitrage définis ci-dessous doit faire l'objet d'une demande écrite préalable auprès du responsable de la CRA et obtenir son accord.

	Catégorie	Niveau d'arbitre obligatoire	Catégorie de l'arbitre
Championnat Bourgogne Franche Comté	M11 - M13	Départemental Formation Régionale ou +	M15 ou +
	M15	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental Formation Régionale ou +	M20 ou +
	M20 – Senior	Départemental Formation Régionale ou +	Senior ou +
	Vétéran	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
Filière H2036	M15 – ligue	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – zone	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – national	Régional ou +	M17 ou +
	M15 – FDJ	Régional ou + sur convocation CNA Régional ou + sur convocation CRA	M17 ou +
Tournoi Régional entrant dans le classement régional et/ou national	M13	Formation départementale ou +	M15 ou +
	M15	Formation départementale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental ou +	M20 ou +
	M20 - Senior	Départemental ou +	Senior ou +
Tournoi de club	Toutes Catégories	Libre - mais attention en fonction de la catégorie et du niveau, d'avoir un arbitre adapté	En fonction de la catégorie de la compétition

12.3. Indemnités d'arbitrage

Les indemnités suivantes sont applicables à toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté :

➤ Formation départementale	25 €
➤ Départemental	30 €
➤ Formation régionale	40 €
➤ Régional	45 €
➤ Formation nationale	50 €
➤ National	70 €
➤ International C	80 €
➤ International A / B	100 €

Tout arbitre qui arrive plus de 2 heures après le début de la première épreuve voit son indemnité divisée par deux.



Une journée d'arbitrage correspond à 7 heures de présence auprès du Directoire Technique. Au-delà de 7 heures de présence, il est recommandé au club organisateur de majorer l'indemnité de l'arbitre. Le montant de cette majoration est laissé à l'appréciation de l'organisateur.

12.4. Formation à l'arbitrage

Le plan de formation de la Commission Régionale d'Arbitrage débute lors de la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA) organisée en début de saison. Cette journée comprend notamment la formation et le passage du QCM pour les candidats aux formations départementale et régionale.

La date et le lieu de la JNA sont fixés par la CRA.

Les référents départementaux assurent le relais entre la CRA, la Ligue, les clubs et les arbitres. Ils transmettent les informations relatives à l'arbitrage provenant de la CRA, de la CNA et de la FFE et participent, avec les clubs, à l'organisation de la formation des arbitres.

Les différents niveaux d'arbitrage sont : départemental, régional, national et international.

La CRA définit les modalités de formation et de validation jusqu'au niveau régional et accompagne les arbitres souhaitant accéder au niveau national.

Chaque arbitre entrant en formation régionale reçoit un livret individuel de formation. Celui-ci doit être présenté lors des compétitions afin de permettre au référent ou à l'évaluateur de prendre connaissance des évaluations précédentes et de compléter le suivi de la formation.

12.4.1. Arbitre départemental

Pour entrer en formation d'arbitre départemental, le candidat doit :

- être au minimum de la catégorie **M15** ;
- être titulaire de la **Lame Verte** ;
- participer à la JNA ;
- obtenir une note minimale de **15/20 au QCM départemental**.

Le QCM départemental comprend **20 questions à réaliser en 30 minutes** :

- 12 questions communes aux trois armes ;
- 8 questions spécifiques à l'arme concernée.

L'organisation du cursus pratique et des évaluations est laissée à chaque département, sous la responsabilité du référent départemental de la CRA.

Les attendus de la formation départementale sont :

- être apte à poursuivre vers une formation régionale ;
- assurer la gestion du matériel et veiller à la sécurité ;
- maîtriser la gestuelle de l'arbitre ;
- savoir gérer une poule, l'appel des tireurs et la tenue de la feuille de poule ;
- connaître et appliquer les dispositions correspondantes de l'article T.170 ;
- savoir donner la phrase d'armes aux trois armes ;
- adopter une attitude assurée ;
- aux armes conventionnelles, savoir déterminer les actions et identifier l'attaquant.

12.4.2. Arbitre régional

Pour entrer en formation d'arbitre régional, le candidat doit être au minimum de la catégorie M17 et être titulaire du diplôme d'arbitre départemental.

Les tireurs Seniors pratiquant la compétition depuis plusieurs saisons peuvent accéder directement à la formation régionale sans être titulaires du diplôme départemental, après accord de la CRA.

Pour entrer en formation pratique, le candidat doit :

- participer à la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA) ;
- obtenir une note minimale de 25/30 au QCM régional ;
- valider la formation e-learning, avant ou après le passage du QCM.

Le QCM régional comprend 30 questions à réaliser en 30 minutes :

- 20 questions communes aux trois armes ;
- 10 questions spécifiques à l'arme concernée.

Le candidat doit valider au minimum 3 journées d'arbitrage, comprenant :

- au moins une épreuve individuelle ;
- au moins une épreuve par équipes ;
- au moins une épreuve d'une catégorie supérieure à M15.

Les évaluations sont réalisées sur des compétitions à partir de la catégorie M15.

Pour valider sa formation, le candidat doit également participer, dans un délai de deux ans, à une journée de formation organisée par la CRA de Bourgogne-Franche-Comté, en complément de la JNA, et valider la partie pratique.

Le candidat remet son livret de formation à l'évaluateur avant le début de la compétition, par l'intermédiaire du Directoire Technique. Les évaluations doivent être portées dans ce livret ; les feuilles volantes ne sont pas admises.

Les attendus de la formation régionale sont :

- être apte à arbitrer au niveau national ;
- maîtriser les compétences attendues d'un arbitre départemental ;
- connaître le règlement FIE et savoir appliquer les fautes et sanctions ;
- faire preuve d'assurance et savoir gérer la pression, notamment lors d'une finale ou d'un match difficile ;
- à l'épée, savoir gérer notamment les sorties de piste, les corps à corps et les touches à terre ;

- au sabre, être capable de prendre les bonnes décisions sur les actions en milieu de piste ;
- savoir détecter les pannes et appliquer la réglementation correspondante ;
- avoir une tenue correcte.

Les arbitres nationaux de la Ligue BFC souhaitant obtenir le diplôme régional dans une autre arme doivent passer le QCM de l'arme concernée et être évalués sur deux compétitions de catégorie M17 minimum.

La validation du diplôme régional est prononcée conjointement par le responsable de la CRA et le responsable de l'arme concernée

12.4.3. Diplôme d'arbitre national UNSS



Le diplôme d'arbitre national UNSS donne un accès privilégié à la formation régionale d'arbitrage dans l'arme concernée.

Tout titulaire de ce diplôme souhaitant obtenir le diplôme d'arbitre régional doit prendre contact avec la CRA avant le 15 septembre afin de se faire connaître.

Pour obtenir le diplôme d'arbitre régional dans l'arme concernée, le candidat doit :

- participer à la Journée Nationale de l'Arbitrage (JNA) ;
- obtenir une évaluation positive lors d'une compétition organisée sur le territoire de la Ligue BFC.

Cette évaluation doit être réalisée par le responsable de l'arme concernée au sein de la CRA. Le candidat doit prendre contact préalablement avec la CRA afin de s'assurer de la présence de ce responsable lors de la compétition.

12.4.4. Arbitre national

Pour la formation et la validation du diplôme d'arbitre national, se référer au règlement national d'arbitrage de la FFE en vigueur.

12.5. Référent arbitrage

Le référent arbitrage est une personne mandatée par la CRA pour superviser la formation des arbitres lors des compétitions et veiller au bon déroulement des matchs arbitrés.

Il est indemnisé par l'organisateur de la compétition selon le niveau de son diplôme d'arbitre.

Il peut intervenir auprès des arbitres en formation régionale, ainsi qu'auprès des arbitres de niveau supérieur, notamment lorsqu'une phrase d'armes est incorrecte. Toute intervention doit être accompagnée des explications permettant à l'arbitre de comprendre la décision.

Lorsqu'un référent arbitrage est présent sur une compétition, il est recommandé de le présenter et d'expliquer son rôle aux compétiteurs et aux accompagnateurs.

Référents régionaux :

- Sabre : Marco BURLA
- Fleuret : pas de référent à ce jour
- Épée : Alexandre BONTEMPS-SALPOINTE

12.6. Liste des Evalueurs

Dans la mesure du possible, un candidat ne doit pas être évalué par son propre Maître d'armes.

Nom et prénom	Fleuret	Épée	Sabre	Sabre Laser	Artistique
ANGUENOT Alban			X		
AVIS Valentin	X	X			
BOBIO Thomas			X		
BONTEMPS-SALPOINTE Alexandre		X			
BOUVIER Fabien			X	X	X
BEAUFILS Gilles		X		X	
BURLA Marco			X		
CHOPARD Denis		X			
FARGEAS Claire		X			
GAWLAS Richard	X	X	X		
GIORGIANI-COURBET Renaud			X		
GUENET Jean Marc	X	X	X		
GUILLIER Coralie			X		
JOURDA Axel		X			
KORMAN Nicolas		X			
MAZIRE Jehanne	X	X	X		
MFOUNGOUO Chimed	X				
PICCIOLI Laurent			X		
RIVIERE Nathanaël		X			
ROBERT Antoine		X			
SCHAUSS Lucas			X		
VIDAL Philippe	X				
ZOLD Beata			X		

Pour une évaluation réalisée à l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté, l'évaluation peut être effectuée par le CTR ou le responsable de la CRA de la région d'accueil, ou par un arbitre national ou international.

12.7. Stage national

Les arbitres souhaitant participer à un stage national d'arbitrage doivent :

- faire acte de candidature auprès de la CRA ;
- être titulaires du diplôme d'arbitre régional ;
- avoir moins de 18 ans au moment du stage.

La CRA propose les candidatures à la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA), qui convoque les arbitres retenus.

12.8. Sabre Laser - arbitre régional

Pour valider le diplôme d'arbitre régional de Sabre Laser, le candidat doit :

- avoir validé le QCM ; un rattrapage peut être organisé au cours de la saison sportive ;
- avoir participé à au moins deux formations au cours de la saison ;
- avoir été évalué sur au moins deux compétitions au cours de la saison.
- Des formations sont proposées lors des compétitions organisées dans la région.

13. Escrime artistique

En cours de rédaction

ANNEXES

Fiche d'inscription au calendrier régional

Fiche à renvoyer avant le 15 aout, dernier délai

CLUB :

INTITULE DE LA COMPETITION :

DATES CHOISIES (prévoir si possible plusieurs dates) :

Intégration au classement régional : OUI NON

Un tournoi ne pourra être pris en compte dans le classement régional s'il se déroule en même temps qu'une épreuve nationale de même catégorie et de même arme.

L'organisation d'une compétition dépendant des contraintes locales (disponibilité de salles) et de contraintes de calendrier, il est fortement recommandé d'envisager plusieurs dates afin de trouver la date la plus harmonieuse possible au regard de ces impératifs.

Les organisateurs de tournoi doivent, s'ils le peuvent, proposer plusieurs dates au cours de la saison. La date du tournoi sera ensuite étudiée pour validation par la commission d'armes.

Pour l'inscription au calendrier régional, merci de prendre connaissance du chapitre 5 « Le cahier des charges des tournois du circuit régional » du présent règlement.

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M11												
M13												
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipe, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Il est impératif de renvoyer cette fiche de renseignements. Le calendrier de la prochaine saison sera présenté à l'ETR fin aout puis au Comité Directeur qui suivra. La transmission des renseignements hors délai risque d'entraîner un déséquilibre et des incohérences dans le calendrier.

Exemple : 2 tournois ou 1 tournoi et 1 épreuve nationale le même jour concernant les mêmes catégories. De même des renseignements transmis tardivement ou incomplètement ne permettront pas d'inscrire ces épreuves dans le classement régional (pour ceux qui en ont fait la demande).

En demandant l'inscription de cette compétition au calendrier régional, le club de, organisateur du tournoi accepte de respecter le cahier des charges des tournois du circuit régional Bourgogne-Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entraîner la suppression du tournoi au calendrier la saison suivante.*

Fiche de demande de candidature à l'organisation d'un championnat LRE BFC

Fiche à renvoyer avant le 15 aout

Le club demande l'organisation du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M11												
M13												
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes

Rappel : La date des championnats est établie fin juin par l'ETR et est prioritaire par rapport aux dates des tournois.

En demandant l'organisation d'un championnat régional, le club de, accepte de respecter le cahier des charges du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entrainer une suspension d'organisation de championnat pour le club organisateur la saison suivante.*

Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional

Fiche à renvoyer avant le 30 août

Le club demande l'organisation du stage régional de :

Automne*

Hiver*

Printemps*

Armes :

Fleuret*

Epee*

Sabre*

Nombre de places :

Lieu du stage :

Salle à disposition :

Matériel à disposition :

Adresse de l'hébergement :

Adresse des repas :

Temps de trajet entre lieu du stage et hébergement :

Comment effectuer ce trajet :

Le club, par l'intermédiaire de son président, ..., s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir le stage régional de

** Rayer les réponses inutiles*